

13. Finances publiques

Présentation

En 2006, la Région Guadeloupe prévoit un budget de 381,5 millions d'euros, correspondant à une baisse de 5,5 % par rapport à la prévision 2005. Les dotations et les subventions versées par l'État qui constituent la principale ressource du budget régional avec 48,8 % du total des recettes, sont en recul de 8,6 %. Cette diminution suffit à compenser intégralement la croissance soutenue des recettes fiscales (4,4 %). Celles-ci représentent près de 43 % des ressources totales. Par ailleurs, pour financer ses investissements, le Conseil régional fait appel à des emprunts nouveaux de 26,4 millions d'euros. La Région investit certes moins qu'en 2005 (-8,4 %) mais prévoit de fortes hausses pour le fonctionnement des services (+10 %). En revanche, les subventions versées sont moins dynamiques. En 2005, les comptes administratifs sortent à près de 301 millions d'euros en recettes, soit une progression de 4 %. Cette évolution favorable s'explique en partie par une forte croissance des recettes fiscales (+10,3 %) mais également une nette augmentation des emprunts nouveaux (+24,7 % en 2005). Les transferts reçus diminuent de 4,1 %, ils représentent 36,6% des recettes. Avec 297,2 millions d'euros, les dépenses totales sont quant à elles en forte baisse (-13,7 %). Les dépenses d'investissement, qui représentent les deux tiers des dépenses totales, reculent de près de 20 %, en raison de la baisse des investissements directs mais également de moindres

concours aux autres collectivités locales. Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables (-1,7 %) en dépit d'une croissance soutenue de la masse salariale intégralement compensée par des transferts versés en diminution.

Définitions

Budget primitif : acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles des collectivités locales. Il est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Compte administratif : arrêté des comptes annuels des collectivités locales. Sa structure est identique à celle du budget, dont il présente les résultats d'exécution ; il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Dépenses de fonctionnement : achats de fournitures et services, frais de personnels, allocations et subventions diverses.

Dépenses d'investissement : opérations de construction, d'équipement, d'acquisitions et de travaux d'infrastructure, et remboursement en capital des emprunts.

Recettes de la Région, composées principalement :

- des impôts directs (les quatre taxes directes locales, voir chapitre 13-4) ;
- des impôts indirects (droit additionnel à l'octroi de mer, taxe sur le carburant, carte grise, permis de conduire, droits de mutation) ;
- des transferts de l'État : la dotation venant en compensation du transfert de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, la dotation générale de décentralisation versée principalement au titre du transfert du fonctionnement des établissements du second degré, second cycle, la dotation régionale d'équipement scolaire et le fonds de compensation de la TVA ;
- des emprunts.

Budget de la Région 13.1

Budgets primitifs*

Unité : million d'euros

	Guadeloupe			France	
	2005 en million d'€	2006 en million d'€	Évolution en %	Structure en %	Structure en %
Recettes totales	403,5	381,5	-5,5	100,0	100,0
Recettes fiscales	156,5	163,4	4,4	42,8	36,3
Dotations et subventions reçues	203,7	186,2	-8,6	48,8	44,3
Emprunts	42,4	26,4	-37,7	6,9	16,8
Dépenses totales	477,5	470,2	-1,53	100,0	100,0
Dépenses de fonctionnement	170,4	188,8	10,8	40,2	56,7
Autres charges d'activité	94,0	102,8	9,4	21,9	44,2
Dépenses de d'investissement	307,1	281,3	-8,4	59,8	43,3
Subventions versées	130,2	124,6	-4,3	26,5	24,5

* hors réaménagement de la dette

Source : direction générale des Collectivités locales

Comptes administratifs*

Unité : million d'euros

	Guadeloupe			Métropole hors IDF	
	2004 en million d'€	2005 en million d'€	Évolution en %	Structure en %	Structure en %
Recettes totales	289,2	300,7	3,98	100,0	100,0
Recettes fiscales propres	121,9	134,5	10,3	44,7	29,9
Compensations fiscales	6,7	0,4	-94,0	0,1	1,5
Transferts reçus	114,7	110,0	-4,1	36,6	53,7
Emprunts	43	53,6	24,7	17,8	12,1
Autres recettes	2,9	2,1	-27,6	0,7	2,9
Dépenses totales	344,2	297,2	-13,7	100	100
Fonctionnement	102	100,3	-1,7	33,7	55,8
Frais de personnel	21,1	22,6	7,1	7,6	3,3
Transferts versés	52,8	50,9	-3,6	17,1	46,5
Autres dépenses	28,2	26,8	-5,0	9,0	6,1
Investissement	242,2	196,9	-18,7	66,3	44,2
Équipement brut	159,3	116,2	-27,1	39,1	14,8
Subventions d'équipement	54,9	51,7	-5,8	17,4	21,8
Remboursements de dette	26,5	26,4	-0,4	8,9	5,1
Autres dépenses	1,6	2,5	56,3	0,8	2,5
Variation du fonds de roulement	86,1	94,5	so	so	so
Dette en capital au 1er janvier	252	298,6	1,18	so	so

* hors réaménagement de la dette

Source : direction générale des Collectivités locales

13. Finances publiques

Présentation

En 2006, le budget prévisionnel du Département atteint 562,8 millions d'euros. Les ressources se répartissent entre les recettes de fonctionnement évaluées à hauteur de 499,7 millions d'euros, participant à hauteur de 88,8 % du budget total, et les recettes d'investissement estimées à 63 millions d'euros, en baisse de 19,3 %. Le budget de 2006 est maintenu constant : cette stabilité résulte de la compensation de la chute de ressources d'investissements par l'augmentation des produits de fonctionnement.

La prévision de dépenses totales s'élève à 457,9 millions d'euros en fonctionnement (soit 81,4 % des dépenses totales), contre 445,6 millions l'année précédente, et 104,8 millions en investissement (soit 18,6 % des dépenses prévisionnelles du département) contre 100,5 millions d'euros en 2005.

Globalement, le Conseil général prévoit de dépenser 1 294,50 euros par habitant, répartis entre 81,4 % de dépenses de fonctionnement (frais de personnels et transferts versés essentiellement) et 18,6 % de dépenses d'investissement : 830,1 euros seront consacrés à l'aide sociale, une valeur qui vaut près de deux fois celle de la France. Ce poste représente en effet près des deux-tiers de la dépense totale du Département. Par ailleurs, 54,2 euros sont dépensés en Guadeloupe pour les collèges, contre 59,7 en France.

Les résultats 2004, issus du compte administratif, montrent que la dépense totale est très dynamique, elle s'élève à 1 344 euros par habitant, l'essentiel étant imputable au fonctionnement des services (1 128 €). En France, en revanche, les dépenses tendent à diminuer. L'écart constaté est mesuré dans les dépenses supplémentaires en aide sociale (+5,16 % du montant des dépenses votées, en ce sens, 2,3 fois plus que la France).

Définitions

Budget primitif : voir chapitre 13-1.

Compte administratif : voir chapitre 13-1.

Recettes de fonctionnement : impôts directs et indirects, dotations de l'État, ressources d'exploitation des Domaines et produits financiers.

Recettes d'investissement : emprunts et dotations et subventions reçues de l'État, des concours d'autres collectivités, des ressources affectées.

Recettes des départements, composées principalement :

- des impôts directs (les quatre taxes directes locales, voir chapitre 13-4) ;
- des impôts indirects (droits de mutation, taxes sur les carburants) ;
- des transferts de l'État : la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation et les dotations d'équipement ;
- des emprunts.

Voir aussi

- Les finances des collectivités locales en 2005, observatoire des finances locales, juillet 2005.
- Les collectivités locales en chiffres 2005, direction générale des Collectivités locales (DGCL), décembre 2004.
- www.dgcl.interieur.gouv.fr

Budget du Département 13.2

Comptes administratifs*

	Unité : million d'euros	
	2003	2004
Recettes totales	397,0	560,5
Fonctionnement	331,2	500,6
dont : Recettes fiscales	174,1	318,2
Dotations et participations reçues	155,2	159,0
Investissement	65,8	59,9
dont : Subventions et dotations reçues	39,7	36,8
Emprunts	22,6	20,0
Dépenses totales	406,1	584,2
Fonctionnement	279,5	490,2
dont : Transferts versés	173,4	372,5
Investissement	126,6	94,0
dont : Immobilisations	87,8	63,0
Subventions d'équipement versées	10,2	10,0

* hors réaménagement de la dette - Source : direction générale des Collectivités locales

Budgets primitifs

	Unité : million d'euros	
	2003	2004
Recettes totales	562,3	562,8
Fonctionnement	483,2	499,7
Impôts directs	104,6	nd
Impôts indirects	217,5	nd
Dotations de l'État	128,7	nd
Autres recettes	32,4	nd
Investissement	79,1	63,1
Subventions et participations	40,5	nd
Emprunts	36,2	nd
Autres recettes	2,4	nd
Dépenses totales	546,1	562,8
Fonctionnement	445,6	457,9
Frais de personnel	63,5	nd
Transferts versés	346,4	nd
Autres dépenses	35,7	nd
Investissement	100,5	104,9
Équipement brut	66,7	nd
Subventions d'équipement	13,7	nd
Remboursements de dette	17,5	nd
Autres dépenses	2,6	nd
Dette en capital au 1er janvier	100,3	nd

Source : direction générale des Collectivités locales

Dépenses par habitant prévues aux budgets primitifs et dépenses par habitant réalisées aux comptes administratifs*

	Comptes administratifs				Budgets primitifs	
	Guadeloupe		France		Guadeloupe	France
	2004	2005	2005	2005	2006	2006
Dépenses totales	953,0	1 344,0	810,0	1 292,5	1 294,5	963,8
Fonctionnement	662,0	1 128,0	587,0	1 054,7	1 053,4	691,1
Investissement	291,0	216,0	223,0	237,8	241,1	272,7
dont : aide sociale (brute)	393,0	873,0	384,0	830,4	830,1	446,8
collèges	108,0	44,0	52,0	51,3	54,2	59,7
voiries	72,0	72,0	71,0	nd	nd	nd

* hors réaménagement de la dette - Source : direction générale des Collectivités locales

13. Finances publiques

Présentation

En 2005, les ressources des communes de moins de 10 000 habitants ont été particulièrement dynamiques (+9,3 %). Ce mouvement est dû à la croissance des recettes d'investissement (356 euros par habitant) qui progressent de plus de 30 %. Les subventions d'équipement ont été importantes mais ces communes ont eu aussi recours à l'emprunt nouveau. L'évolution des recettes de fonctionnement est plus modeste (+3,7 %) à l'image des recettes de fiscalité indirecte (+2,5 %) dans un contexte où les impôts directs locaux diminuent (-2,8 %). Seule la DGF affiche une nette progression (+7 %).

Les dépenses de ces communes sont, elles-aussi, en augmentation. Elles nourrissent des programmes d'investissement ambitieux (+23,3 %), mais semblent bien maîtriser leurs charges de fonctionnement, en particulier leur masse salariale. Par ailleurs, elles affichent une politique volontariste en termes de subventions versées (+6,8 %).

Les communes de plus de 10 000 habitants présentent des résultats plus en retrait, tant en dépenses qu'en recettes. Les ressources diminuent de 6,3 % et les dépenses de 2,3 %. La baisse des ressources est uniquement liée à la réduction des produits de fonctionnement (-10,5 %).

En dépenses, les communes de plus de 10 000 habitants maintiennent leur budget de fonctionnement au niveau de 2004 même si les charges structurelles restent dynamiques (en particulier la masse salariale). L'année 2005 est davantage marquée par le repli de l'investissement de ces communes (-12,2 %) qui, par ailleurs, consacrent un peu moins d'argent au remboursement de la dette.

Définitions

Compte administratif : voir chapitre 13-1

Recettes des communes, composées principalement :

- des impôts directs (les quatre taxes directes locales, voir chapitre 13-4) ;
- des impôts indirects (droits de mutation, impôt sur les spectacles) ;
- l'octroi de mer. C'est une taxe applicable à la plupart des produits importés par les DOM. Il est essentiellement versé aux budgets des communes ;
- des transferts de l'État : la dotation globale de fonctionnement (DGF), le fonds de compensation de la TVA, la dotation générale de décentralisation et les dotations d'équipement ;
- des emprunts.

Voir aussi

- Les finances des collectivités locales en 2005, observatoire des finances locales, juillet 2005.
- Les collectivités locales en chiffres 2005, direction générale des Collectivités locales (DGCL), décembre 2004.
- www.dgcl.interieur.gouv.fr

Budget des communes 13.3

Comptes administratifs des communes de moins de 10 000 habitants

	<i>Unité : euros</i>	
	2004	2005
	18/19	18/19
Nombre de communes présentes		
Produits de fonctionnement par habitant	1 044	1 083
dont : Dotation Globale de Fonctionnement	187	200
Impôts locaux par habitant	226	220
Autres impôts et taxes	478	490
Recettes d'investissement par habitant	272	356
dont : Emprunts bancaires / dettes assimilées	21	50
Subventions d'équipement	119	176
FCTVA *	40	24
Charges de fonctionnement par habitant	939	962
dont : Charges de personnel	484	497
Achats et charges externes	180	179
Charges Financières	18	12
Subventions versées	139	147
Dépenses d'investissement par habitant	267	330
dont : Dépenses d'équipement	221	291
Remboursement Emprunts et Dettes	44	39

* FCTVA : Fonds de compensation de la TVA
Source : Trésorerie générale

Comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants

	<i>Unité : euros</i>	
	2004	2005
	15/15	15/15
Nombre de communes présentes		
Produits de fonctionnement par habitant	1 374	1 230
dont : Dotation Globale de Fonctionnement	220	273
Impôts locaux par habitant	322	356
Autres impôts et taxes	443	482
Recettes d'investissement par habitant	312	349
dont : Emprunts bancaires / dettes assimilées	95	96
Subventions d'équipement	71	68
FCTVA *	36	42
Charges de fonctionnement par habitant	1 124	1 131
dont : Charges de personnel	580	624
Achats et charges externes	209	199
Charges Financières	26	21
Subventions versées	143	163
Dépenses d'investissement par habitant	345	303
dont : Dépenses d'équipement	271	228
Remboursement Emprunts et Dettes	71	61

* FCTVA : Fonds de compensation de la TVA
Source : Trésorerie générale

13. Finances publiques

Présentation

En 2005, les recettes fiscales nettes au profit du budget général de l'État, c'est-à-dire après les dégrèvements et remboursements d'impôts, s'établissent suivant des évolutions contrastées.

En effet, les impôts recueillis par la taxe sur la valeur ajoutée, portée sur les biens de consommation, versés par les entreprises sont en baisse de 3,6 % mesurés à 107 millions d'euros contre 111 millions en 2004.

A l'inverse, les émissions de l'impôt sur le revenu sont en augmentation depuis 2002, et atteignent 149 millions d'euros, soit une progression de +3,5 % en 2005. En revanche, l'impôt sur les sociétés est en recul de 2,9 % au cours de la même période.

La recette de la taxe sur les salaires est stable et fixée à 11 millions d'euros depuis 2004.

Les droits de mutation à titre gratuit affiche une forte évolution (+50 %) mais pèsent assez peu dans l'ensemble des impôts recouverts par la DGI (passant de 4 millions à 6 millions en 2005).

Les émissions d'impôts locaux sont particulièrement dynamiques (+9,5 %). Le foncier bâti qui représente 42 % du total des impôts directs locaux, progresse de près de 11 % comme la taxe professionnelle. La taxe d'habitation, d'un rendement moins important, évolue également moins rapidement (+5,6 %). La taxe foncière sur les propriétés non bâties pèse peu dans les finances locales et ne progresse que faiblement (+2,2 %) pour une collecte de 4,7 millions d'euros.

A total, ce sont 266,2 millions d'euros d'impôts directs qui sont recouverts au profit des collectivités locales pour le financement de leurs dépenses.

Définitions

DGI : direction générale des Impôts

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : s'applique aux biens de consommation. Le taux normal de 19,6 % en métropole est ramené à 8,5 % dans les DOM, sauf en Guyane où il est nul. Les taux sont minorés pour les produits de première nécessité.

Recouvrement : encaissement effectif des taxes ou impôts.

Émission : montant dû en taxes ou en impôts par des personnes physiques ou morales inscrites au rôle correspondant. Un rôle correspond à l'ensemble des impositions d'une émission.

Fiscalité directe locale : les impôts directs émis par voie de rôle au profit de collectivités locales sont issus des quatre grandes taxes locales :

- taxe d'habitation : taxe levée sur les locaux à usage d'habitation ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : taxe appliquée à toutes les propriétés bâties qui présentent le caractère de véritable construction et sont fixées au sol à demeure ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : taxe due sur les terres, prés, vergers, carrières, étangs ;
- taxe professionnelle : taxe due par toute personne physique ou morale qui exerce à titre habituel une activité professionnelle non salariée.

Voir aussi

- Les collectivités locales en chiffres 2005, direction générale des Collectivités locales (DGCL), décembre 2004.
- Guide de la fiscalité directe locale 2004, Ministère de l'Intérieur, direction générale des Collectivités locales (DGCL), mars 2004.
- www.dgcl.interieur.gouv.fr

Budget des communes 13.4

Impôts au profit du budget de l'État

	2003	2004	2005	Variation en %
<i>Unité : million d'euros</i>				
Principaux recouvrements de la DGI				
Taxe sur la valeur ajoutée	100	111	107	-3,6
Timbre et impôt sur les opérations de bourse	4	nd	nd	nd
Droits de mutation à titre gratuit	5	4	6	50,0
Principales émissions				
Impôt sur le revenu	134,9	144	149	3,5
Principaux versements spontanés				
Impôt sur les sociétés	55,7	69	67	-2,9
Taxe sur les salaires	11,9	11,0	11,0	0,0
Total	311,47	nd	nd	nd

Source : direction générale des impôts

Impôts directs locaux émis au profit des collectivités locales

	2004	2005	Variation en %
<i>Unité : million d'euros</i>			
Taxe d'habitation	53,4	56,4	5,6
Taxe foncière sur les propriétés bâties*	101,2	112,2	10,9
Taxe foncière sur les propriétés non bâties*	4,6	4,7	2,2
Taxe professionnelle*	83,8	92,9	10,9
Total	243,0	266,2	9,5

* et taxes annexes

Source : direction générale des impôts